

**PARCOURS D'ÉTUDES**  
2018-2019  
**FORMATION MUSICALE ET LECTURE A VUE (chanteurs)**

**CATEGORIE**

Discipline complémentaire imposée

**NIVEAU**

1<sup>er</sup> cycle supérieur

**PROFESSEURS/ASSISTANTS**

**Nathalie STEINBERG/Christine FONLUPT**

Horaires : mardi de 13h00 à 20h00, salle 357

mercredi de 10h00 à 18h00, salle 357

**Sabine VATIN/Catherine GRENIER**

Horaires : lundi de 13h00 à 20h00, salle 436

mercredi de 13h00 à 20h00, salle 436

**DUREE DES ETUDES**

De une à trois année à raison de (environ et selon le nombre d'étudiants) :

- 1h30 de cours collectif par semaine
- 1h de cours individuel par semaine
- 45 mn environ de cours avec l'assistant par semaine

1/2

**OBJECTIFS ET CONTENU**

Permettre aux étudiants d'aborder seuls une partition tonale ou atonale, de répertoire soliste, d'ensemble ou de chœur, par l'acquisition des connaissances approfondies de la formation musicale-chanteurs et la pratique de la lecture à vue..

La formation se fait à partir du répertoire vocal, notamment travaillé en classe de chant, tous styles confondus. Elle comprend :

- la formation de l'oreille (intervalles, accords) ;
- l'étude approfondie du rythme incluant les éléments spécifiques à la musique contemporaine ;
- la lecture à vue (à une ou plusieurs voix) de mélodies, Lieder, oratorios, extraits d'opéra, etc... dans les langues originales ;
- la préparation individuelle d'œuvres présentant des difficultés spécifiques ;
- la théorie et les notions harmoniques élémentaires.

**EXAMEN DE CONTRÔLE**

Au cours du premier mois de scolarité, le professeur affecte l'étudiant dans un groupe de niveau (niveau 1, 2 ou 3 dont la durée des études est respectivement de 3, 2 ou 1 an).

Les étudiants qui le souhaitent peuvent être exemptés par un examen de niveau du certificat.

Au milieu et à la fin de chaque année (contrôle n° 1 et contrôle n°2) les étudiants passent un examen de contrôle correspondant au niveau dans lequel ils ont été affectés. La somme des résultats obtenus dans ces deux examens donne lieu à une mention (TB, B ou AB).

Niveau 1

1) Le contrôle n°1 (mise en loge de 20 mn) comprend (coeff. 1) :

- la lecture de deux rythmes simples (un binaire, un ternaire) ;
- une vocalise simple ;
- la lecture de notes dans les 2 clefs mélangées ;
- la reconnaissance d'intervalles et en chanter le renversement.

2) Le contrôle n°2 (mise en loge de 30 mn) comprend (coeff. 2) :

- la lecture d'un rythme simple ;
- une prosodie rythmique en français ;
- la lecture d'un air antique italien simple et l'analyse de ses tonalités et de ses cadences ;
- la reconnaissance d'intervalles (après les avoir chantés) et d'accords de 3 sons à l'état fondamental et en chanter les renversements ;
- la mémorisation d'un court fragment musical simple ;
- la traduction de termes musicaux italiens.

#### Niveau 2

1) Le contrôle n°1 (mise en loge de 30 mn) comprend (coeff. 1) :

- la lecture d'un rythme de moyenne difficulté ;
- une prosodie rythmique en français ;
- une vocalise de moyenne difficulté ;
- la reconnaissance d'accords de 3 sons et leurs renversements ;
- la traduction de termes musicaux italiens.

2) Le contrôle n°2 (mise en loge de 45 mn) comprend (coeff. 2) :

- la lecture d'un rythme de moyenne difficulté, comprenant un ou plusieurs changements de mesure ;
- la lecture d'une mélodie française du XIXème siècle ;
- la lecture d'un récit et d'un air classique italien et l'analyse de ses tonalités, de ses modulations, de ses cadences ;
- la reconnaissance d'accords de 3 sons et leurs renversements et de 4 sons à l'état fondamental et en chanter les renversements ;
- la traduction de termes musicaux allemands.

2 / 2

#### **EXAMEN FINAL**

L'examen final (niveau 3) qui permet d'obtenir le certificat (mention TB, B ou AB) est constitué d'un contrôle en milieu d'année (n°1) et d'un contrôle en fin d'année (n°2)

1) le contrôle n°1 (mise en loge de 30 mn) comprend (coeff. 1) :

- la lecture d'un rythme difficile comportant des équivalences ;
- une courte vocalise atonale ;
- la lecture d'un récitatif italien et son analyse harmonique ;
- la reconnaissance d'accords de 4 sons à l'état fondamental et en chanter les renversements ;
- la traduction de termes musicaux italiens et allemands.

2) le contrôle n° 2 (mise en loge de 60 mn) comprend (coeff. 2) :

- la lecture parlée de rythmes difficiles comprenant des équivalences ;
- la lecture d'un extrait d'une œuvre lyrique en français ou en italien ;
- la lecture d'une vocalise atonale sans le nom des notes ;
- la lecture d'un récitatif et d'un air classique en italien ou en français ;
- l'analyse des tonalités, modulations, chiffrages d'accords et cadences sur le récitatif ou l'air classique.
- la lecture d'un Lied (romantique allemand) ;
- la reconnaissance d'accords de 4 sons et leurs renversements et construction sur un son donné d'accords de 4 sons à l'état fondamental ;

Lors de la délibération, le jury prend en compte le dossier scolaire du candidat.

#### **RECOMPENSES**

Certificat (mention TB, B, AB)